


AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Clotilde, située au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, le mardi le 26 janvier 2021 à 18h30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement no. 470 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Clotilde, abrogeant et remplaçant le règlement no. 91-174 et ses amendements
4. Avis de motion - Règlement no. 471 concernant le Zonage de la Municipalité de Sainte-Clotilde, abrogeant et remplaçant le règlement no. 91-177 et ses amendements
5. Avis de motion- Règlement no. 472 concernant le Lotissement de la Municipalité de Sainte-Clotilde, abrogeant et remplaçant le règlement no. 91-178 et ses amendements
6. Avis de motion- Règlement no. 473 de Construction abrogeant et remplaçant le règlement no. 91-179 et ses amendements
7. Avis de motion - Règlement no. 474 relatif aux Permis et Certificats abrogeant et remplaçant le règlement no. 91-180 et ses amendements
8. Avis de motion - Règlement no. 475 relatif aux Dérogations mineures abrogeant et remplaçant le règlement no. 94-201 et ses amendements
9. Renouvellement du contrat de travail - Directeur des travaux publics
10. Période de questions
11. Fermeture de la séance

Donné à Sainte-Clotilde, ce 22^{ième} jour de janvier 2021.


Mylène Vincent
Secrétaire-trésorière adjointe